



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2025/70

Date de convocation : 12 décembre 2025

Objet : Avenant au marché de travaux
d'aménagement du centre-bourg de
Dommartin (01) – avenant 2.

Date d'affichage : 12 décembre 2025

Date de réunion : 18 décembre 2025

Nombre de conseillers : 26

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le dix-huit décembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GUILLOT Myriam, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. Raphaël ROZIER, M. SAVART Gauthier et M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GAUTHERET Marie-Pierre qui a donné pouvoir à Mme MERONI Isabelle, Mme JOURDAN Dominique, M. MERCIER Michel qui a donné pouvoir à M. BERNIGAUD Christian et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. SAVART Gauthier,

Etait absent : M. PAIN Philippe

M. FERNANDES Michel est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les élus sur l'objet de cette délibération : Avenant 2 au marché de travaux d'aménagement du centre-bourg de Dommartin (01).

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'un marché de travaux pour l'aménagement du centre-bourg de Dommartin a été signé pour un montant initial de 331 862,40 € HT, montant modifié par l'avenant 1 portant le marché de travaux à 397 250.60 € HT conformément à la délibération n°2025/53 en date du 18 septembre 2025.

Il informe les conseillers qu'il y a eu :

- une prolongation du délai d'exécution liée aux travaux supplémentaires à savoir plus de 10 semaines
- la création d'un prix nouveau HB1 : « plus-value travaux sous réseaux secs » au prix unitaire de 40€/ml, dans le cadre du devis joint à l'avenant 1.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'AUTORISER monsieur le Maire à signer l'avenant 2 au marché de travaux.

Fait et délibéré en mairie,
Le 18/12/2025

Le Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20251218-2025-70-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025